

Les Perce-Neige inaugurent leurs nouveaux ateliers à La Chaux-de-Fonds

PREMIUM



Le site de La Chaux-de-Fonds emploie 38 ouvriers répartis sur cinq ateliers (dont deux de menuiserie) «à vocation socialisante et non productiviste», précise Kathrin Roth, l'une des directrices des Perce-Neige.

PAR VINCENT COSTET

[Réagir à cet article](#)

HANDICAP Installés depuis mai dernier dans les anciens locaux de l'entreprise Portescap à La Chaux-de-Fonds, les nouveaux ateliers de la fondation Les Perce-Neige ont été inaugurés ce vendredi 21 février.

Les Perce-Neige, ce n'est plus seulement synonyme de K-Lumet, ces allume-feu écologiques produits depuis belle lurette par les ateliers de la fondation qui prend en charge les personnes handicapées mentales dans le canton de Neuchâtel.

Les ouvriers fabriquent aussi 5000 à 6000 boîtes de Cremadog (les urnes funéraires pour chiens) par an, des coffrets en bois pour une absinthe vieillie en fût de chêne et des tas d'autres choses, comme on a pu s'en rendre compte lors de l'inauguration officielle des nouveaux locaux de La Chaux-de-Fonds.

Les ateliers ont déménagé en mai de la rue du Quartz à la rue Jardinière, dans l'ancien bâtiment de l'entreprise Portescap. «Locataires chez Ima, ex-Komax, nous avons dû chercher un loyer ailleurs quand l'entreprise a voulu s'agrandir. On s'est ainsi rapproché du centre-ville», explique Kathrin Roth, l'une des directrices des Perce-Neige depuis 2018. Les travaux d'aménagement intérieur des locaux «ont coûté 150 000 francs», déclare la responsable.

Onze «gros» clients

Le site de La Chaux-de-Fonds – l'un des quatre du canton – emploie 38 ouvriers répartis sur cinq ateliers (dont deux de menuiserie) «à vocation socialisante et non productiviste», précise Kathrin Roth. Ces bénéficiaires sont «autonomes, qu'ils logent ou non dans les foyers des Perce-Neige». Quant aux clients des Perce-Neige à La Chaux-de-Fonds, «il y en a onze qui nous sollicitent régulièrement», déclare David Wyssmann, le responsable des ateliers.

L'Etat a confié une mission cantonale à la fondation privée et il la subventionne. En gros, c'est la différence entre le coût de production du marché et celui, plus élevé, des Perce-Neige, qui est pris en charge par la collectivité publique, nous a expliqué Kathrin Roth.